



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17046594

le

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Liège, division Arlon le 20 MARS 2017
~~Greffe~~
Greffe

N° d'entreprise : 0459.715.266

Dénomination

(en entier) : Terres du Hayon

(en abrégé) :

Forme juridique : société civile à forme de S.C.R.L.

Adresse complète du siège : Ferme du Hayon 108 à 6769 Sommethonne

Objet de l'acte : Démission et nominations d'administrateurs

Réunis en assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2017, les coopérateurs ont décidé:

1. d'acter la démission de M. Thomas LAUWERS, né le 29 août 1971, domicilié à 4987 Stoumont, 16 Bierlaux-Haut, en sa qualité d'administrateur élu lors l'assemblée générale du 19 juin 2016;

2. de confirmer les mandats d'administrateurs de:

- Mme Françoise CAMBIE, née le 24 novembre 1961, domiciliée à 1030 Bruxelles, 64 rue Dupont (NN: 61.11.24-070.83), élue lors de l'assemblée générale du 19 juin 2016;

- M. Michaël SAMPONT, né le 16 novembre 1976, domicilié à 6769 Sommethonne, 63 rue Haute (NN: 76.11.16-171.52), élu lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2016;

3. d'élire comme nouveaux administrateurs:

- M. Alain DANGOISSE, né le 28 août 1958, domicilié à 1457 Walhain, 31 rue Bourgmestre Gilisquet (NN: 58.08.28-443.88)

- M. Martin MORELLE, né le 19 octobre 1979, domicilié à 6769 Virton, 2 rue du Bosquet, (NN: 79.10.19-125.64)

- Mme Isabelle VERHAEGEN, née le 10 octobre 1967, domiciliée à 1030 Bruxelles, rue de Robiano 53 (NN: 67.10.10-130.77)

4. de désigner MM. Martin Morelle et Michaël Sampont mandataires de l'accès aux comptes bancaires de la SCRL Terres du Hayon, avec les pouvoirs de signature que ce mandat leur confère;

Réuni à l'issue de l'Assemblée générale, le conseil d'administration désigne en son sein:

M. Michaël Sampont, Trésorier;

Mme Isabelle Verhaegen, Secrétaire.

SAMPONT Michaël, administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 31/03/2017 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).